

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1966-1967

Annexe au procès-verbal de la séance du 15 novembre 1966.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1967, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Marcel PELLENC,

Sénateur,

Rapporteur général.

TOME III

**EXAMEN DES CREDITS
ET DES DISPOSITIONS SPECIALES**

ANNEXE N° 23

JEUNESSE ET SPORTS

Rapporteur spécial : M. Jacques RICHARD

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, président ; Jacques Masteau, Gustave Alric, Yvon Coudé du Foresto, vice-présidents ; Martial Brousse, Roger Lachèvre, Pierre Carous, secrétaires ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; André Armengaud, Jean Bardol, Edouard Bonnefous, Jean-Eric Bousch, Paul Chevallier, Bernard Chochoy, André Colin, Antoine Courrière, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, André Fosset, Roger Houdet, Michel Kistler, Jean-Marie Louvel, André Maroselli, Marcel Martin, Pierre Métayer, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, Georges Portmann, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, Jacques Richard, François Schleiter, Louis Talamoni, Ludovic Tron.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2^e législ.) : 2044 et annexes, 2050 (tomes I à III et annexe 22), 2084 et In-8° 567.

Sénat : 24 (1966-1967).

Mesdames, Messieurs,

Le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports est devenu un Ministère le 8 janvier dernier ; en conséquence, il dispose, pour 1967, d'un fascicule budgétaire qui lui est propre.

Ce fascicule a été doté de crédits transférés du Ministère de l'Education nationale qui, le plus souvent, étaient parfaitement isolés dans des chapitres spécifiques du budget de la rue de Grenelle, mais parfois aussi confondus, au sein d'autres chapitres, avec les dotations de services de la rue de Grenelle.

Par ailleurs, ont été exclues du transfert :

— les dépenses de personnel relatives aux *cadres traditionnels de l'administration centrale* pour des raisons de commodité de gestion et de statuts : c'est la raison pour laquelle on trouvera dans le fascicule de l'Education nationale, au titre des mesures nouvelles, la création d'un emploi de directeur gagé par deux suppressions (un emploi d'inspecteur général et un emploi d'inspecteur départemental) ;

— les dépenses de personnel et de matériel relatives aux *services d'inspection* : l'administration justifie cette mesure par le fait que des dispositions statutaires sont communes aux inspecteurs d'académie, aux inspecteurs principaux de l'Enseignement technique et aux inspecteurs principaux de la Jeunesse et des Sports ; il en est de même en ce qui concerne les inspecteurs primaires, les inspecteurs de l'Enseignement technique et les inspecteurs de la Jeunesse et des Sports. Aussi bien les actes administratifs relatifs à la nomination ou à la mise à la retraite des personnels d'inspection de la Jeunesse et des Sports sont contresignés par le Ministre de l'Education nationale. Par ailleurs, les services d'inspection de

la Jeunesse et des Sports sont administrativement rattachés aux rectorats et aux inspections académiques. Mais, bien que les dotations restent inscrites au budget de l'Education nationale, la gestion continuera à être assurée, comme par le passé, par le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Dans le fascicule de l'Education nationale figurent deux créations d'emplois d'inspecteurs principaux ;

— les dépenses de matériel et de fonctionnement des *installations sportives scolaires*.

Il convient de noter dès maintenant que le budget de 1967 comporte, de son côté, deux nouvelles séries de transferts :

— les dépenses de *promotion sociale* qui seront désormais inscrites au Fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale du budget des services généraux du Premier Ministre, en vertu des dispositions de la loi d'orientation et de programme de la formation professionnelle ;

— les dépenses pour *classes de neige* et *certaines subventions* qui reviendront à l'Education nationale.

Pour pouvoir comparer les budgets de 1966 et de 1967, il nous a fallu « reconstituer » le premier à l'intérieur des cadres du second :

	1966	1967	VARIATIONS en pourcentage.
	(En francs.)		
I. — Dépenses ordinaires.			
Moyens des services.....	336.579.081	379.787.982	+ 12,8
Interventions publiques.....	138.435.000	163.092.800	+ 17,8
Total	475.014.081	542.880.782	+ 14,3
II. — Dépenses en capital.			
Crédits de paiement.....	200.000.000	364.000.000	+ 82
Total général.....	675.014.081	906.880.782	+ 34,3
Autorisations de programme.....	390.000.000	408.000.000	+ 4,6

D'une année sur l'autre, les moyens financiers mis à la disposition du Ministère de la Jeunesse et des Sports progresseront de 34,3 %, soit trois fois plus vite que l'ensemble des dépenses inscrites dans la loi de finances. Ce taux important est dû à l'augmentation considérable des crédits de paiement des dépenses en capital, soit 82 %, les crédits de fonctionnement étant majorés de leur côté de 14,3 %.

En revanche, les autorisations de programme nouvelles ne sont supérieures que de 4,6 % à celles de 1967 contre 10,7 % pour l'ensemble des dépenses publiques d'équipement : la même observation avait pu être formulée il y a un an, avec les taux respectifs de 2,9 % et 10 %.

Telles sont les grandes lignes du prochain budget.

I. — LES DEPENSES ORDINAIRES

Les dépenses ordinaires sont en augmentation de 67 millions 866.701 francs. Ce supplément concerne les mesures acquises pour 27.053.695 francs et les mesures nouvelles pour 40 millions 813.006 francs.

Parmi les *mesures acquises*, certaines ne sont pas propres au seul département de la Jeunesse et des Sports : celles qui traduisent l'extension, en année pleine, des améliorations des rémunérations ou de leurs accessoires dont ont bénéficié les fonctionnaires au cours de l'année 1966. D'autres concernent seulement le Ministère : essentiellement celles qui traduisent l'extension, en année pleine, des créations d'emplois intervenues à la dernière rentrée scolaire (+ 14.585.494 francs), l'ajustement de la dotation inscrite au titre des prestations et versements obligatoires (+ 3.936.000 francs) et la non-reconduction de la dotation pour participation à diverses manifestations internationales (— 1.500.000 francs).

Les *mesures nouvelles* se répartissent à raison de 14 millions 673.206 francs pour le titre III (moyens des services) et de 26.157.800 francs pour le titre IV (interventions publiques).

*
* *

A. — Les moyens des services.

1° LES DÉPENSES DE PERSONNEL

a) Le problème le plus aigu que connaisse le Ministère de la Jeunesse et des Sports est celui de ses besoins en postes de *personnel enseignant*.

La Commission spécialisée du V^e Plan, présidée par M. Lasry, consciente de l'existence d'un grave retard, a estimé à 26.000 le nombre d'emplois indispensables en 1972 : « Il apparaît donc nécessaire de créer » — peut-on lire dans son rapport — « en moyenne 2.000 postes par an » et, plus loin, elle dresse le calendrier suivant dont nous ne retiendrons que les années concernant le V^e Plan :

Année.	Nombre d'emplois.
1966.....	1.400
1967.....	1.700
1968.....	2.000
1969.....	2.300
1970.....	2.600

Le budget de 1966 comportait 1.018 créations d'emplois. Celui de 1967 en comporte 1.138 (1) : d'une année sur l'autre, le progrès est sensible mais il est encore insuffisant. On aurait pu faire davantage, étant donné qu'à l'inverse d'autres disciplines de l'Education nationale, disciplines qui subissent la concurrence du secteur privé, il n'y a pas en matière d'éducation physique et sportive de problème de recrutement. C'est encore la Commission

(1) En 1965, avaient été créés 1.350 emplois.

Lasry qui le constate : « il ne paraît pas impossible de réaliser, au cours de l'exécution du Plan, l'essentiel des recrutements ainsi prévus... On constate maintenant une augmentation notable du nombre des candidats, tant au niveau des maîtres d'éducation physique qu'à celui des professeurs. C'est ainsi que le nombre des bacheliers candidats à la première année du certificat d'aptitude au professorat est passé de 2.855 en 1964 à 3.575 en 1965, soit une augmentation de 18 % environ d'une année sur l'autre ».

Les 1.138 emplois du budget de 1967 (1) se décomposent de la manière suivante :

— professeurs	584 (518 en 1966)
— professeurs adjoints.....	115 (73 en 1966)
— maîtres	343 (327 en 1966)
— maîtres auxiliaires (instituteurs de C. E. G.).....	96 (100 en 1966)

Il faut y ajouter un supplément de crédits de 189.036 francs destiné à porter à 1.613.565 francs la dotation affectée à la rémunération des maîtres auxiliaires saisonniers qui enseignent les techniques du ski et de la natation.

(1) Ils s'ajouteront aux 13.315 emplois existants au 15 septembre 1966 qui se répartissent comme suit :

1. — Par nature d'emplois :

— professeurs	6.404
— chargés d'enseignement.....	591
— professeurs adjoints.....	1.264
— maîtres	3.787
— maîtres auxiliaires (instituteurs de C. E. G.).....	1.269
Total	13.315

2. — Par secteur :

Secteur scolaire et universitaire :

— enseignement supérieur.....	364
— établissements du niveau du second degré.....	9.053
— écoles normales d'instituteurs.....	245
— collèges d'enseignement général.....	1.269
— établissements de la Jeunesse et des Sports.....	438
— divers (A. S. S. U., Rééducation physique).....	258
Secteur non scolaire.....	1.688
Total	13.315

b) La préparation des sportifs aux compétitions internationales nécessite quelques créations d'emplois et quelques ouvertures de crédits supplémentaires.

— *L'Institut national des sports* pourra recruter deux agents de recherches en vue de la préparation médicale des athlètes qui participeront aux Jeux Olympiques de 1968 (recherches en matière de biologie, diététique, psychologie des sportifs de haute compétition) ainsi que deux masseurs-kinésithérapeutes.

— Au *Lycée d'altitude de Font-Romeu*, qui sera mis en service en 1967, sera adjoint un centre sportif d'entraînement, non seulement pour les sports d'hiver mais encore pour les disciplines estivales afin d'habituer nos représentants aux Jeux de Mexico, aux effets de l'altitude (la capitale mexicaine est située à 2.300 mètres) : il est proposé, dans le présent budget, la création de 9 emplois (un directeur, un censeur, deux médecins, trois masseurs et deux infirmières).

— Un complément de 100.000 francs est accordé pour permettre, dans le cadre de la préparation olympique, le *recrutement de personnels contractuels* en vue d'intensifier la préparation des athlètes.

— On peut enfin classer, dans la présente rubrique, l'inscription d'un crédit de 500.000 francs représentant la participation du Ministère de la Jeunesse et des Sports au financement du fonctionnement de *l'Institut national d'équitation*.

Le sport équestre est une discipline où nos couleurs brillent dans les compétitions internationales (ne lui devons-nous pas notre unique médaille d'or aux Jeux de Tokyo ?) et qui se diffuse de plus en plus dans le public, paradoxalement à un moment où l'élevage du cheval est menacé de régression tant dans le domaine économique que dans le domaine militaire.

Aussi a-t-il paru judicieux au Ministère de la Jeunesse et des Sports de créer, au Centre militaire de Fontainebleau, parfaitement situé et équipé, et en participation avec le Ministère des Armées

et celui de l'Agriculture, un Institut national de l'équitation, établissement public doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière dont les missions seront les suivantes :

— assurer l'achat, la sélection, le dressage et la préparation des chevaux ;

— promouvoir dans tous les domaines les évolutions nécessaires à une large diffusion du sport équestre ;

— former à l'échelon national, des instructeurs d'équitation et leur dispenser l'enseignement correspondant ;

— entraîner en vue des compétitions nationales et internationales, en liaison avec la Fédération française des Sports équestres, cavaliers et chevaux dans la pratique de toutes disciplines ;

— organiser des stages pour l'entraînement aux compétitions nationales et internationales, en accord avec la Fédération française des Sports équestres, des cavaliers et des chevaux ;

— d'une manière générale, assurer la diffusion des sports équestres, le maintien et le rayonnement de la doctrine française.

c) Notons enfin qu'au fur et à mesure que les équipements socio-éducatifs sont mis en place, il est indispensable de créer les emplois correspondants. Aussi, à ce titre, trouvons-nous la création :

— de 20 emplois d'agent contractuel des cadres techniques et pédagogiques chargés de l'animation des activités et de l'encadrement des stages ;

— de 14 emplois de personnel administratif et de service dans les établissements de la Jeunesse et des Sports ;

— de 15 emplois d'ouvriers chargés du gardiennage et de l'entretien des installations.

Nous trouvons également, à l'administration centrale, la création d'un *service d'études et de recherches* comportant 8 emplois nouveaux, service dont la mission sera évoquée ci-après à propos de sa dotation en crédits de fonctionnement.

2° LES DÉPENSES DE MATÉRIEL ET DE FONCTIONNEMENT

En matière de dépenses de matériel et de fonctionnement, les mesures nouvelles s'élèvent à 5.965.246 francs et le total des dotations à 45.390.230 francs.

La croissance des effectifs de jeunes, du nombre de professeurs et moniteurs, des stages, des examens et concours ainsi que la multiplication des installations entraînent inévitablement une croissance des dépenses de l'espèce. Le tableau suivant retrace la progression des dotations afférentes aux diverses rubriques :

OBJET	CHAPITRE	MONTANT de l'ajustement.		DOTATION 1967.
		(En francs.)	%	(En francs.)
Remboursement de frais : déplacements, stages, transport d'élèves	34-51	1.629.000	16,6	11.468.360
Frais d'examen et concours, achat et entretien de matériel d'éducation physique et de matériel éducatif, dépenses d'information et de documentation, fonctionnement du Haut Comité des Sports	34-52	2.183.000	24,4	8.917.620
Contrôle médical sportif et rééducation physique	34-53	80.000	10,7	830.000
Action d'animation effectuée par les services du Secrétariat d'Etat dans les milieux du travail	34-54	»	»	5.480.000
Dépenses de location des immeubles des services académiques et départementaux et des installations sportives	34-91	300.000	9,4	3.500.000
Achat et entretien de matériel automobile ...	34-92	40.850	15,1	311.854
Travaux d'entretien dans les établissements scolaires et ceux de la Jeunesse et des Sports	35-51	200.000	6,5	3.300.000
Subventions pour le fonctionnement et l'entretien des installations sportives universitaires	36-51	450.000	16,4	3.200.000
Subventions de fonctionnement aux établissements de la Jeunesse et des Sports	36-52	932.396	13,9	7.632.396
Subventions aux établissements scolaires non gérés par l'Etat	36-53	150.000	25	750.000

Parmi toutes les mesures prises et dont la plupart consistent à porter les dotations des chapitres traditionnels au niveau des besoins, figurent deux innovations : la création d'un Institut national d'équitation, dont nous avons déjà parlé, et l'inscription d'un crédit non renouvelable de 1.255.000 francs destiné à financer une *large consultation nationale*, d'ailleurs amorcée en 1966, auprès des jeunes, de leurs parents et de leurs maîtres de façon à connaître leurs besoins véritables et, partant, d'établir pour le Ministère une doctrine à partir de laquelle il établira sa politique pour les années à venir.

Les cahiers recueillis sont en voie de dépouillement, de même que sont analysés tous les travaux concernant la jeunesse : telle est la première tâche du nouveau service d'études et de recherches.

Dans une deuxième phase, c'est le milieu des « inorganisés » qui va être exploré : enquêtes, sondages d'opinion, recherches, expérimentation, organisation de colloques et de journées d'études, opérations de relations publiques, documentation, telles sont les actions qui seront financées à l'aide de la dotation précitée.

*

* *

B. — Les interventions publiques.

Les subventions que l'Etat accordera aux associations et organismes dont l'objet est de promouvoir le développement des activités sportives et socio-éducatives passeront de 138.435.000 francs à 163.092.800 francs, ce qui représente une progression de 24 millions 657.800 francs.

Ce chiffre demande toutefois à être corrigé pour tenir compte :

— en mesures acquises, de la non-reconduction des crédits ouverts au titre de la participation à différentes manifestations internationales (— 1.500.000 francs) ;

— en mesures nouvelles, du transfert à l'Education nationale (1) de subventions à certains organismes ainsi que des dotations afférentes aux classes de neige (1.747.200 francs) ; le transfert au Fonds de la formation professionnelle et de la propomotion sociale du budget des services du Premier Ministre des crédits de promotion sociale (1.980.000 francs).

Une fois ces corrections opérées, les mesures nouvelles s'élèvent, en réalité, à 29.885.000 francs.

1° L'ÉDUCATION POPULAIRE

Les subventions augmentent en réalité de 6,7 %.

Le complément de dotation de 1.140.000 francs est destiné aux trois actions nouvelles suivantes :

a) Une aide au fonctionnement des associations d'éducation populaire nouvellement agréées sur le plan national ;

(1) Par convention intervenue le 28 juillet 1966 entre le Ministre de l'Education nationale et le Ministre de la Jeunesse et des Sports, les associations de jeunesse et d'éducation populaire ont été réparties en trois catégories :

- I. — Associations relevant pleinement du Ministère de l'Education nationale.
- II. — Associations soumises à la tutelle conjointe du Ministère de la Jeunesse et des Sports et du Ministère de l'Education nationale.
- III. — Associations relevant pleinement du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Les crédits de subventions accordées aux associations de la première catégorie sont transférés au Ministère de l'Education nationale selon la répartition suivante :

Chapitre 43-52. — Article 1^{er} :

— Institut collégial européen.....	10.000
— Union française pour l'espéranto.....	3.200
	13.200

Chapitre 43-54. — Article 1^{er} :

— U. N. E. F. + F. N. E. N. + U. G. E. + F. N. A. G. E.....	324.000
— Association générale des étudiants « Santé ».....	60.000
— Fédération française des associations chrétiennes d'étudiants.....	28.000
— Fédération française des étudiants catholiques.....	4.000
	416.000

Chapitre 43-54. — Article 2 :

— Association générale des étudiants « Santé ».....	5.000
— Fédération française des associations chrétiennes d'étudiants.....	2.000
— Comité de la Jeunesse scolaire de France, d'Afrique et de Madagascar...	60.000
	67.000

Chapitre 47-51. — Article 1^{er} :

— Association nationale des communautés d'enfants.....	50.000
	50.000

Au surplus, la mesure concerne également le transfert au budget du Ministère de l'Education nationale des crédits relatifs au financement des classes de neige.

Chapitre 43-53. — Article 3..... 1.201.000

b) Une majoration de l'aide apportée aux associations d'éducation populaire déjà subventionnées, principalement dans le domaine de la formation de longue durée et de la rémunération de nouveaux animateurs permanents, ce dernier financement se faisant par l'intermédiaire du Fonds de coopération de la Jeunesse et de l'Éducation populaire (F. O. N. J. E. P.) qui recueille également, à cet effet, les participations provenant des collectivités locales ;

c) L'augmentation du taux de l'indemnité journalière forfaitaire accordée aux associations d'éducation populaire qui organisent des stages de première initiation ou de perfectionnement des animateurs, d'une durée de cinq à dix jours, à l'extérieur des établissements du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

2° LES SPORTS, ACTIVITÉS PHYSIQUES ET ACTIVITÉS DE PLEIN AIR

Les dotations réelles du chapitre 43-53 passant de 39.800.000 à 66.699.000 francs ; la majoration atteint le taux très élevé de 67 %.

Il est vrai que sur les 26,9 millions de supplément, 22,5 millions sont ouverts à titre non renouvelable et concernent la préparation des *Jeux Olympiques d'hiver de Grenoble*.

Par décision gouvernementale, les subventions accordées depuis 1964 au Comité d'organisation ont été d'un montant annuel de 5 millions de francs mais il est apparu qu'un effort particulier devait être fait pour 1967, année précédant les Jeux.

En effet, à l'augmentation sensible des dépenses habituelles entraînées par la rémunération des personnels, les contacts fréquents entre les membres du Comité et les représentants des municipalités intéressées (ville de Grenoble, communes de Villard-de-Lans, d'Autrans et de l'Alpe-d'Huez où doivent se dérouler les différentes compétitions), les études des projets d'équipement, les missions techniques, de propagande générale et d'information à l'étranger, la location d'un immeuble administratif, l'achat de véhicules, le fonctionnement, il y a lieu d'ajouter pour 1967 :

— la participation aux réunions internationales du Comité international olympique, des Comités olympiques nationaux, des Fédérations internationales de ski et de glace, les frais de voyage, de séjour à l'étranger qu'elle entraîne ;

— les dépenses prévues pour les relations publiques (liaisons avec les représentants officiels et correspondants de près de quarante nations), les voyages d'études techniques, les démarches commerciales, la propagande indispensable (affiches, location d'espaces publicitaires, matériel d'exposition, dépliants, films, photographies, expéditions) ;

— l'accueil et la réception en France de délégations étrangères ;

— l'accroissement du nombre des personnels techniciens et des services communs, occasionné par l'organisation de compétitions et de championnats internationaux, l'hébergement des équipes et des officiels dans des aménagements provisoires ;

— les frais d'exploitation (entretien des pistes, damage, remontrées mécaniques, transport de neige, déneigement, location des installations, consommation d'électricité, eau, chauffage, carburant) que nécessitent les rencontres prévues au cours de l'année 1967, à savoir :

- les 21 et 22 janvier : patinage de vitesse à Grenoble ;
- du 24 au 29 janvier : championnat d'Europe de patinage artistique ;
- les 4 et 5 février : compétition de luge à Villard-de-Lans ;
- du 6 au 20 février : championnat du monde de bobsleigh ;
- en février, septembre, octobre, novembre et décembre : tournoi de hockey sur glace ;
- en novembre et décembre : réunion internationale de patinage artistique.

Ces confrontations sont indispensables ; elles constitueront un excellent entraînement pour les concurrents, une initiation indispensable pour le personnel des fédérations, un rodage pour le stade de la glace, les pistes, les sautoirs et le matériel, la probation du bon fonctionnement des aménagements ou, au contraire, montreront que des compléments d'installations sont nécessaires ; elles permettront enfin une mise au point des opérations de mise en glace, d'enneigement et de déneigement.

Il ressort de l'étude approfondie des besoins à laquelle il a été procédé dans le but de limiter au minimum indispensable les dépenses complémentaires prévues pour 1967 et compte tenu qu'une

partie de ces charges sera couverte par des recettes constituées par la vente de billets, le transport des spectateurs, les droits de télévision, que l'aide de l'Etat pour 1967 doit être portée à 22.500.000 francs.

Au total, la participation du Ministère de la Jeunesse et des Sports aux Jeux de Grenoble atteindra, fin 1967, 42.500.000 francs. Il est vrai qu'il s'agit d'une entreprise de prestige destinée à permettre à la France de garder son rang de nation de premier plan en ce qui concerne le ski alpin, sans oublier qu'après les Jeux, l'infrastructure moderne ainsi mise en place aura permis d'augmenter les capacités d'accueil pour les loisirs d'hiver.

A titre également non renouvelable, nous trouvons un crédit de 2.500.000 francs destiné à assurer la représentation de la France dans diverses compétitions internationales :

- les Jeux méditerranéens de Tunis ;
- les Jeux préalables d'été de Mexico ;
- les Universiades de Tokyo ;
- les Jeux olympiques d'hiver.

Aussi, ne reste-t-il que 1.900.000 francs pour accroître l'aide aux fédérations et associations sportives, épauler le sport scolaire et universitaire, subventionner les transports par chemin de fer et intensifier les relations sportives avec les pays étrangers, les territoires et départements d'Outre-Mer.

3° LES ACTIVITÉS DE JEUNESSE

Les corrections résultant des transferts une fois faites, les dotations du chapitre 43-54 passeront, d'une année à l'autre, de 44.787.000 francs à 46.222.000 francs, ce qui représente une augmentation de 3,2 %.

Le supplément de 1.435.000 francs sera affecté aux actions suivantes :

a) Accroître le nombre de bourses de voyages à but éducatif à l'étranger. Dans cet esprit sera développée l'organisation de voyages « sur thèmes » en vue de la découverte plus approfondie d'un aspect économique ou social particulier d'un pays étranger : l'habitat en Allemagne, les structures syndicales en Suède, etc. ;

b) Accroître très sensiblement l'aide consentie par le Ministère aux associations et clubs de prévention qui, en raison même du but de leur action, ne disposent d'aucune ressource propre. Ce développement de l'aide répond aux besoins exprimés par les services extérieurs du Ministère et par le Comité national des clubs et équipes de prévention chargé de la coordination de cette action ;

c) Poursuivre l'entreprise d'animation sur les lieux de vacances lancée, l'été 1966, avec la collaboration du Ministère de l'Intérieur. Bien qu'il soit trop tôt pour faire le bilan de cette expérience, elle a rencontré un succès évident et constitue une opération d'aide socio-éducative à encourager et à développer en 1967 ;

d) Multiplier les chantiers de jeunes, lesquels perdent un peu du caractère qui unissait, pour le relèvement des ruines, des adolescents de 18 ans et tendent maintenant à rassembler des éléments plus jeunes qui trouvent dans le travail manuel collectif une activité de vacances dynamique et concrète ;

e) Mettre en place des clubs de jeunes dans des éléments préfabriqués montés par les jeunes eux-mêmes : la subvention servira à en assurer le fonctionnement et à doter ces clubs en matériel.

4° LES CENTRES ET COLONIES DE VACANCES

La dotation réelle du chapitre 47-51 passera de 30.150.000 francs à 30.560.000 francs, accusant une légère augmentation de 410.000 francs en valeur absolue et de 1,4 en pourcentage, destinée à assurer la formation du personnel d'encadrement et à améliorer le fonctionnement et l'utilisation des installations.

Dans ce domaine, les besoins semblent satisfaits en ce qui concerne les colonies dont les effectifs n'augmentent que très lentement du fait du succès toujours plus grand des vacances familiales ; par contre, les centres aérés qui accueillent, pendant les vacances, les enfants près de leur domicile, sont appelés à un plus grand développement.

II. — LE BUDGET D'ÉQUIPEMENT

Pour la troisième des cinq années d'application de la loi de programme du 2 juillet 1965 et pour la seconde année du V^e Plan, le budget d'équipement du Ministère de la Jeunesse et des Sports se présente de la manière suivante :

	1966			1967		
	Chapitre 56-50.	Chapitre 66-50.	Total.	Chapitre 56-50.	Chapitre 66-50.	Total.
	(En millions de francs.)					
I. — Autorisations de programme :						
Secteur extra-scolaire (loi de programme)	22	158	180	25	173,5	198,5
Secteur scolaire et universitaire	45	165	210	69,5	140	209,5
Total	67	323	390	94,5	313,5	408
II. — Crédits de paiement	50	150	200	74	290	364

1° LES CRÉDITS DE PAIEMENT

L'augmentation des crédits de paiement est de 164 millions de francs en valeur absolue et de 82 en pourcentage.

Étant donné que les crédits de paiement pour mesures nouvelles, c'est-à-dire pour les opérations qui seront autorisées en 1967, s'élèvent à 49 millions, on constate que 315 millions sont destinés à assurer les paiements d'opérations déjà lancées : l'intention du Ministère est évidente « d'éponger » le retard pris au cours des années du plan de stabilisation.

2° LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Les autorisations de programme progressent, pour l'ensemble, de 4,6 %. Pour le secteur extra-scolaire, c'est-à-dire celui que couvre la loi de programme, la progression atteint 10 % ; avec une dotation de 198,5 millions, elle est légèrement en retrait sur les prévisions qui nous avaient été fournies l'an dernier (200 millions). Par contre, dans le domaine scolaire et universitaire, les crédits sont en faible diminution : 209,5 millions en 1967 au lieu de 210 millions en 1966.

a) *Chapitre 56-50. — Les investissements d'Etat.*

Parmi les opérations prévues, il convient de signaler :

— pour l'équipement universitaire : des programmes concernant Bordeaux, Toulouse, Lyon, Grenoble, Montpellier, Limoges ;

— pour les établissements de formation de cadres, le lancement des C. R. E. P. S. de Vichy, Reims et Orléans ainsi que l'acquisition des terrains et la première tranche de travaux de l'Ecole nationale de voile de Beg Rohu, près de Quiberon.

b) *Chapitre 66-50. — Les subventions d'équipement.*

En raison de la politique de déconcentration administrative, la programmation des opérations appartient aux préfets : pour 1967, elle est actuellement en cours et doit être soumise aux conférences administratives régionales et aux commissions départementales d'équipement avant d'être adressée à l'administration centrale avant le 15 décembre.

Cependant, il a été décidé que les métropoles d'équilibre bénéficieraient d'une priorité, et notamment Lille-Roubaix-Tourcoing, Strasbourg, Nantes-Saint-Nazaire, Bordeaux, Toulouse, Lyon-Saint-Etienne, Marseille.

En résumé, les dotations du budget de la Jeunesse et des Sports pour l'année 1967, sont en forte augmentation du fait de l'inscription d'une masse importante de crédits de paiement pour financer les programmes d'équipement antérieurement lancés et de crédits très élevés affectés à la préparation des Jeux olympiques d'hiver à Grenoble. Mais, dans la mesure où un budget ne concerne pas seulement le prochain exercice, mais encore un avenir plus lointain, on doit convenir, si l'on en juge par les créations d'emploi de personnel enseignant et par le taux de progression des autorisations de programme, que l'effort accompli est encore insuffisant.

Par ailleurs, l'action d'animation des mouvements de jeunes provoque certaines inquiétudes. Des équipements socio-éducatifs multiples et importants ont été mis en place grâce aux crédits ouverts par les deux lois de programme que nous avons votées, encore faut-il trouver les hommes pour leur donner vie, pour les « rentabiliser ». Il semble que le Ministère de la Jeunesse et des Sports se heurte en ce domaine à un difficile problème de recrutement. Les animateurs bénévoles se faisant rares, il faudra bien envisager, dans un bref délai, la création d'un corps permanent utilisé à temps plein et par conséquent rémunéré ; faute de quoi on courra le risque de voir dépérir une forme d'action sur la jeunesse fort utile et se dégrader des installations coûteuses. Votre Commission des Finances espère que les budgets futurs lui donneront satisfaction sur ce point.

*
* *

OBSERVATIONS DE LA COMMISSION DES FINANCES

Au cours du débat qui a suivi l'exposé de votre Rapporteur, certains de nos collègues se sont félicités du succès grandissant du sport hippique. M. *Paul Chevallier* a souhaité une plus grande démocratisation, M. *Driant* une amélioration des méthodes d'enseignement.

M. *Paul Chevallier* a, par ailleurs, exprimé le vœu que les sociétés gymniques retrouvent leur éclat d'antan. Il a déploré la vogue d'une chanson qui tourne en ridicule les colonies de vacances.

S'agissant des équipements, M. *Coudé du Foresto* a fait observer que le classement des opérations effectuées par les C. O. D. E. R. en projets locaux, régionaux et nationaux était souvent très discutable.

* *

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, votre Commission des Finances soumet à l'appréciation du Sénat le budget de la Jeunesse et des Sports pour 1967.